

Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Nom du produit : Ultra-CastX Resin

Date de compilation : 08.01.2025

Cette fiche de données de sécurité est préparée conformément au Règlement (UE) N° 453/2010.

Rubrique 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Ultra-CastX Resin

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Systèmes de résine polymère.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Eli-Chem Resins U.K Ltd

Adresse : Cranleigh, Surrey, GU6 8RZ, Royaume-Uni

Tél : +44 (0) 1483 26 66 36

E-mail : sales@elichem.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél d'urgence : +44 (0) 1483 26 66 36 (heures de bureau uniquement)

Rubrique 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

- **Classification selon CHIP** : Xi: R36/38; Sens.: R43; N: R51/53
- **Classification selon CLP** : Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317; Eye Irrit. 2: H319; Aquatic Chronic 2: H411
- **Effets néfastes les plus importants** : Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage selon le CLP

- **Mention d'avertissement** : Attention
- **Pictogrammes de danger** : GHS07 (Point d'exclamation), GHS09 (Environnement)
- **Mentions de danger (phrases H)** :
 - H315 : Provoque une irritation cutanée.
 - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence (phrases P)** :
 - P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 - P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P280 : Porter des gants de protection.
 - P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Attention (Étiquetage CHIP obsolète) :

Symboles de danger : Irritant (Xi), Dangereux pour l'environnement (N)

- R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
- R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- S24 : Éviter le contact avec la peau.
- S37 : Porter des gants appropriés.
- S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

2.3. Autres dangers

PBT : Cette substance n'est pas identifiée comme une substance PBT.

Rubrique 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composant	EINECS	N° CAS	Classification CHIP	Classification CLP	Pourcentage
PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-(ÉPICHLO RHYDRINE)	500-033-5	25068-38-6	Xi: R36/38; Sens.: R43; N: R51/53	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317; Aquatic	>90%

Composant	EINECS	N° CAS	Classification CHIP	Classification CLP	Pourcentage
				Chronic 2: H411	

Rubrique 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

- **Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe.
- **Contact avec la peau** : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyeur cutané reconnu. Retirer les vêtements et chaussures contaminés. Laver les vêtements avant réutilisation. Nettoyer soigneusement les chaussures avant réutilisation. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- **Inhalation** : En cas d'inhalation, transporter à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration a cessé, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
- **Ingestion** : Ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Si de grandes quantités de ce produit sont avalées, appeler immédiatement un médecin.

Général : Aucun traitement spécifique, traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- **Inflammabilité du produit** : Peut être combustible à haute température.
- **Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- **Points d'éclair** : >200°C
- **Limites d'inflammabilité** : Non disponible.
- **Produits de combustion** : Ces produits sont des oxydes de carbone (CO, CO2...).
- **Risques d'incendie en présence de diverses substances** : Légèrement inflammable à inflammable en présence de flammes nues, d'étincelles, de décharges statiques et de chaleur.
- **Risques d'explosion** : Non identifié.
- **Moyens d'extinction et instructions** : En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée (brouillard), de la mousse, de la poudre chimique sèche ou du CO2.
- **Équipement de protection spécial pour les pompiers** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive et une tenue complète de pompier.

Rubrique 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éloigner

le personnel non nécessaire. Utiliser un équipement de protection approprié. Suivre toutes les procédures de lutte contre l'incendie.

- **Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :** Minimiser le contact des matières déversées avec les sols pour éviter le ruissellement vers les voies d'eau de surface. Voir la rubrique 13 pour les informations relatives à l'élimination des déchets. Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir le produit déversé. Pour les petits déversements, ajouter un absorbant (de la terre peut être utilisée en l'absence d'autres matériaux appropriés), ramasser le produit ou le contenir autrement pour s'assurer que le ruissellement n'atteigne pas une voie d'eau. Placer le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination.

Rubrique 7 : Manipulation et stockage

- **Manipulation :** Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser un équipement de protection approprié.
- **Stockage :** Conserver le récipient hermétiquement fermé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.
- **Matériaux d'emballage :** Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

Rubrique 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Contrôles de l'exposition :** Assurer une ventilation par aspiration ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les concentrations de vapeurs dans l'air en dessous de leurs limites d'exposition professionnelle respectives. S'assurer que des stations de lavage oculaire et des douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement du poste de travail.
- **Protection respiratoire :** Un respirateur n'est pas nécessaire dans les conditions normales et prévues d'utilisation du produit. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains :** Gants en caoutchouc. Gants en néoprène.
- **Protection des yeux :** Lunettes de sécurité. Lunettes étanches, écran facial ou autre protection intégrale du visage si un potentiel de contact direct avec des aérosols ou des éclaboussures existe.
- **Protection de la peau :** Des vêtements corporels supplémentaires doivent être utilisés en fonction de la tâche à accomplir (par exemple, manchettes, tablier, gants à crispin, combinaisons jetables) pour éviter les surfaces cutanées exposées. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.
- **Limites d'exposition professionnelle :** Non applicable (n/a).

Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques

- État physique : Liquide
- Couleur : Incolore transparent
- Odeur : Odeur douce
- Viscosité : Liquide fluide

- Point/intervalle de bouillonnement : 240°C
- Densité relative : 1,1 - 1,15 g/cm³
- Point d'éclair : >200°C
- pH : 7

Rubrique 10 : Stabilité et réactivité

- **Stabilité et réactivité** : Le produit est stable.
- **Conditions d'instabilité** : Chaleur et froid en dessous de 0°C.
- **Incompatibilité avec diverses substances** : Réactif avec les acides, les bases fortes, les agents oxydants.
- **Produits de décomposition dangereux** : Ces produits sont des oxydes de carbone (CO, CO₂) et des oxydes d'azote (NO, NO₂...).
- **Polymérisation dangereuse** : Ne se produira pas dans les conditions normales de transport ou de stockage.

Rubrique 11 : Informations toxicologiques

Effets potentiels aigus sur la santé

- **Inhalation** : Éviter l'inhalation, utiliser une ventilation adéquate.
- **Ingestion** : L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale et de la diarrhée. Il peut y avoir une douleur et une rougeur de la bouche et de la gorge.
- **Contact avec la peau** : Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- **Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.

Signes/symptômes de surexposition : Contient une matière qui cause des dommages aux organes suivants : poumons, système cardiovasculaire, peau, yeux, cristallin ou cornée.

Autres effets néfastes : Aucun identifié.

Rubrique 12 : Informations écologiques

- **Écotoxicité** : Données non disponibles.
- **DBO et DCO** : Non disponible.
- **Biodégradabilité / OCDE** : Non biodégradable.
- **Mobilité** : Facilement absorbé dans le sol.
- **Produits de dégradation** : Ces produits sont des oxydes de carbone (CO, CO₂), de l'eau et des oxydes d'azote (NO, NO₂...).
- **Toxicité des produits de biodégradation** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Les produits de biodégradation sont moins toxiques que le produit d'origine.
- **Remarques spéciales sur les produits de biodégradation** : Pas d'attente de bioaccumulation.

Rubrique 13 : Considérations relatives à l'élimination

- **Élimination des déchets** : Incinérer dans un incinérateur de déchets dangereux à haute température agréé. Éliminer conformément à toutes les réglementations fédérales, étatiques et locales applicables.
- **Flux de déchets** : Non applicable.
- **Code de déchet N°** : 07 02 08

Rubrique 14 : Informations relatives au transport

Non réglementé pour le transport (Classe ADR/RID/SABS, Classe IMDG, Classe IATA-DGR).

Rubrique 15 : Informations réglementaires

Symboles de danger : Irritant (Xi)

- Phrases R : R36/38, R43, R51/53
- Phrases S : S24, S29, S37, S46
- Contient : Produit de réaction: bisphénol-A-(épichlorhydrine) 500-033-5

Rubrique 16 : Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée conformément au Règlement (UE) N° 453/2010. * indique le texte de la FDS qui a changé depuis la dernière révision.

Phrases utilisées aux rubriques 2 et 3 :

- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.